

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**

**6 – 2025 / N°3**

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 026-212603054-20250916-6\_2025\_3-DE



**SEANCE du 16 septembre 2025**

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0

Date de la convocation : 09/09/2025

L'an deux mil vingt- cinq et le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, VIAL Anne- Claire, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne.

**Absents excusés :** DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé  
LAMBERT Daniel et ULIN Nicolas

**Objet : Décision modificative n°1 du BP Principal 2025**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre la décision modificative suivante suite à une erreur dans l'élaboration du BP :

- Dép Fonc	675/042	Valeurs compta immo	- 1 000 €
- Dép Fonc	673/67	Titres annulés sur ex ant	+ 1 000 €
- Recettes Inv	2112/040	Terrains de voirie	- 1 000 €
- Recettes Inv	1323/13	Subvention Département	+ 1 000 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte les modifications budgétaires mentionnées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 22.09.2025

Le Maire,  
Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la  
Publication le 22.09.2025  
Et de la réception en Préfecture le 22.09.2025

Le Maire